

Baccalauréat : le MEN examine un possible report des épreuves de spécialité

Erwin Canard

7-9 minutes

Le maintien en l'état des épreuves de spécialité du bac, prévues en mars, semble exclu, au regard de la situation épidémique. "La question d'un report sera étudiée", a indiqué Jean-Michel Blanquer le 13 janvier 2022. Et le MEN d'ajouter : "Nous ne sommes pas en situation de les transformer en contrôle continu, l'enjeu est plutôt sur la date". Une intersyndicale (FSU, FO, Snalc, SUD) demande le report en juin de ces épreuves. D'autres organisations - SNPDEN-Unsa, Sgen-CFDT - affichent leur préférence pour leur maintien avec des aménagements voire un passage en contrôle continu.



Maintien avec des aménagements, passage en contrôle continu, report en juin : le MEN devrait bientôt trancher sur le sort des épreuves de spécialité. Rectorat de Bordeaux

Le "bac Blanquer" est-il maudit ? Jamais, depuis le début de son existence, il n'a pu être mis en œuvre comme prévu. En 2020, la première session de feues les E3C a été perturbée ([lire sur AEF info](#)) avant que la deuxième ne soit annulée en raison du Covid ([lire sur AEF info](#)).

En 2021, l'épidémie a une nouvelle fois eu raison des évaluations communes ([lire sur AEF info](#)), qui remplaçaient les E3C, ainsi que de la première session de l'histoire des épreuves de spécialité ([lire sur AEF info](#)).

2022 devait alors être l'année de l'avènement. Il n'en sera sans doute rien.

"nous allons voir s'il est pertinent de les reporter" (J.-M. Blanquer)

Il n'est plus question d'évaluations communes depuis la décision, en juin 2021, de les supprimer définitivement et de prendre en compte, pour les disciplines de tronc commun et la spécialité abandonnée en fin de première, uniquement les notes du livret scolaire ([lire sur AEF info](#) [ici](#), [ici](#) et [là](#)).

En revanche, les épreuves portant sur les deux enseignements de spécialité suivis en terminale demeurent. Pour la session 2022, elles doivent avoir lieu du 14 au 16 mars. Mais leur maintien à cette période, sans aménagement, ne tient plus qu'à un fil.

Le 13 janvier, au sortir de la réunion avec Jean Castex et les syndicats ayant appelé à la grève ce jour-ci ([lire sur AEF info](#)), Jean-Michel Blanquer a indiqué que "nous devons tenir compte que certains lycéens ont été absents", touchés par le Covid. Dès lors, une "réflexion va être menée" sur le sort des épreuves de spécialité. "La question d'un report sera étudiée", a-t-il souligné ([lire sur AEF info](#)).

Sur *France info*, le 14 janvier, le ministre de l'Éducation nationale a précisé : "C'est important qu'en temps ordinaire elles se tiennent au mois de mars, mais nous ne sommes pas en temps ordinaire, donc nous allons voir s'il est pertinent de les reporter." Et d'ajouter : "Nous ne sommes pas en situation de les transformer en contrôle continu, l'enjeu est plutôt sur la date".

Jean-Michel Blanquer s'apprête à consulter les organisations syndicales et le [CNVL](#) sur le sujet. La prochaine réunion du comité de suivi de la réforme du lycée, prévue le 2 février, pourrait en outre être avancée pour se pencher sur la question.

Une intersyndicale lance une pétition

Le report en juin des épreuves de spécialité était l'une des revendications de certains personnels grévistes. Une intersyndicale composée du [Snes-FSU](#), du [Snep-FSU](#), du [Snalc](#), de la [Fnec-FP-](#)

FO et de SUD-Éducation a d'ailleurs lancé une [pétition](#) en ce sens. Dans un communiqué, la CGT éducatrice demande aussi leur "report ferme et franc", tout comme la [Conférence des associations des professeurs spécialistes](#) et l'Apsep ([lire sur AEF info](#)).

Sophie Vénéitay, secrétaire générale du Snes-FSU interrogée par AEF info le 14 janvier, explique : "On a des élèves qui sont à distance, souvent une bonne partie de la classe et même s'ils ont des exercices à faire chez eux, ce n'est pas le même apprentissage ni la même progression qu'en présentiel. Il est aussi compliqué d'avancer, pour les enseignants, car nous n'avons jamais les mêmes élèves en face de nous".

Jean-Rémi Girard, président du Snalc également contacté par AEF info le 14 janvier, ajoute que "les élèves ont déjà eu deux années scolaires marquées par le Covid. Le ministre conditionne des évolutions aux épreuves de spécialité à celle de l'épidémie ; nous, nous pensons que la situation vécue par les élèves depuis deux ans justifie seule le report des épreuves".

Dans un [communiqué](#), le SE-Unsa se positionne en faveur de "deux possibilités : soit le report en juin, avec un plus grand choix de sujets, soit le recours au contrôle continu".

"D'abord d'étudier des adaptations"

Pour Sophie Vénéitay, il n'est "pas question d'aménagements" à ces épreuves mais uniquement de leur report. D'autres syndicats plaident justement davantage pour un maintien en mars avec des évolutions, d'autant qu'un report rebattrait les cartes de Parcoursup, puisque les notes obtenues aux épreuves de spécialité sont censées intégrer la plateforme.

Bruno Bobkiewicz, secrétaire général du SNPDEN-Unsa interrogé par AEF info le 10 janvier, estime qu'il "faut attendre un peu avant de prendre des décisions même s'il faut travailler à un plan B, à des solutions intermédiaires". Actuellement, la commission pédagogie du SNPDEN "[élabore des propositions](#)" pour l'organisation de ces épreuves.

Du côté du Sgen-CFDT, on estime que "le maintien en l'état des épreuves sera très compliqué". "Depuis deux ans, il y a des élèves qui se présentent dans des conditions qui ne sont pas les mêmes que celles de leurs camarades. On a beaucoup d'élèves dans cette

situation cette année. Si on maintient en l'état, on n'aura pas tenu compte de cette réalité", assure Alexis Torchet.

Néanmoins, le secrétaire national du syndicat se montre dubitatif quant à un report, "qui déplacera la tension au mois de juin avec la philosophie et le grand oral". Il considère alors que, avant "de l'envisager, il s'agit d'abord d'étudier des adaptations ou d'envisager le passage au contrôle continu".

Quels aménagements possibles ?

L'an dernier, les épreuves de spécialité avaient été basculées en contrôle continu. Si ce scénario ne semble pas avoir la préférence du ministre, d'autres adaptations pourraient voir le jour en cas de maintien des épreuves en mars.

Par exemple, à l'image de ce qui avait été décidé pour l'épreuve de philosophie l'an dernier ([lire sur AEF info](#)), il pourrait s'agir de passer les épreuves comme prévu mais de permettre à l'élève d'opter pour sa moyenne de contrôle continu comme note de baccalauréat si elle est supérieure à la note obtenue à l'épreuve.

Également, à l'instar des épreuves de français de l'an dernier, les sujets pourraient être doublés afin que les élèves aient moins de probabilités de tomber sur un chapitre qu'ils n'auraient pas étudié.

Autre éventualité : transformer les épreuves de spécialité, nationales, en épreuves davantage locales, via par exemple un choix des sujets effectué par les équipes pédagogiques à partir de la banque nationale de sujets, qui serait agrémentée pour l'occasion.

Le ministère devrait arbitrer rapidement entre ces différentes options, les épreuves étant censées se dérouler dans exactement deux mois.